

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 53, supprimer les mots :

« des élections municipales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.